

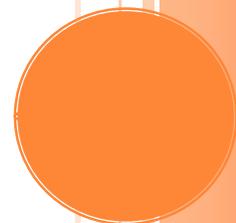
Projet de loi n° 56

Réflexions de l'ADERS

ADERS

Louise Bissonnette

26/03/2012



Projet de loi n°. 56

Réflexions de l'ADERS

L'Association des directions d'établissement d'enseignement de la Rive-Sud (ADERS) souhaite vous transmettre quelques réflexions en lien avec le projet de loi n°. 56, loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

Dans un premier temps, soyez assurée madame la Ministre que la *lutte contre l'intimidation et la violence à l'école* fait partie des préoccupations des deux commissions scolaires représentées par notre Association, soit les Commissions scolaires Des Patriotes et Marie-Victorin. Déjà avec la Loi sur l'Instruction publique chaque école doit faire approuver son code de vie par le Conseil d'établissement. De plus, avec la mise en place des Conventions de Gestion et de Réussite Éducative le but 4 est directement lié à cet aspect.

Vouloir clarifier les devoirs et les responsabilités des acteurs est louable mais on doit être en mesure de vérifier les actions de chacun. A-t-on ces ressources? Pourquoi imposer à tous, la mise en place d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence lorsque ces mesures sont déjà en place dans nos établissements?

À la lecture de ce projet de loi,

➤ EST-IL POSSIBLE DE DÉFINIR LES TERMES UTILISÉS ?

- intimidation
- violence
- conflit entre élèves

Il est primordial que chaque acteur ait la même interprétation de ces termes. Comment y arriver? Il pourrait être intéressant que le MELS place sur son site Internet une vidéo expliquant les différents paliers de cette pyramide, une sorte de guide d'interprétation. Cette vidéo pourrait être présentée aux parents lors des rencontres avec les enseignants.

➤ EST-CE QUE LE PARENT EST CONSIDÉRÉ COMME UN ACTEUR IMPORTANT DANS CE PROJET DE LOI?

Nous croyons que le parent est aussi un acteur de première ligne contre cette lutte à l'intimidation et qu'il a des obligations. Il ne faudrait pas oublier que les élèves fréquentent nos établissements en moyenne 8 heures par jour. Donc, nous n'avons que le tiers des responsabilités, 16 heures appartiennent aux parents. Il est illusoire de croire que les directions d'établissement vont assumer cette responsabilité à part entière. Étant tous préoccupés par la cyberintimidation, nous devons collaborer ensemble.

➤ SAVIEZ-VOUS QUE CHAQUE ÉCOLE A DÉJÀ UN PLAN POUR LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION?

Pourquoi cette mesure étant donné que les écoles ont déjà un plan pour lutter contre l'intimidation ? Nous avons joint en annexe quelques exemples de ce qui se fait déjà dans certains de nos établissements. Serait-il possible de cibler les contrevenants au

lieu de l'imposer à tous? Allons-nous tous recevoir un même modèle à appliquer peu importe les caractéristiques des milieux? Où est l'autonomie des directions d'établissement?

Les éléments que vous citez pour ce plan :

- analyse de la situation;
- mesures de prévention;
- signalement ou plainte;
- modalités d'intervention soutien et encadrement;
- sanctions disciplinaires;
- engagement de la direction d'école envers la victime et ses parents et auprès de l'action posée.

Tous ces éléments sont déjà en place dans la plupart des écoles. En utilisant une telle démarche vous enlevez toute autonomie et crédibilité à la direction d'école.

➤ EST-IL POSSIBLE QUE LA REDDITION DE COMPTE SE RETROUVE DANS LE RAPPORT ANNUEL?

Pour ce qui est de l'évaluation annuelle des résultats de l'école, nous avons le Rapport annuel et la Convention de Gestion et de Réussite Éducative à compléter. Nous croyons sincèrement que d'ajouter un autre document pour la reddition de compte ne tient pas la route. Utilisons les moyens déjà en place et au besoin, bonifions-les ! N'oubliez pas que notre mandat premier est de favoriser la réussite de tous nos élèves et ce, en tenant compte de tous les aspects sociaux qui se rattachent à notre établissement.

➡ EST-IL NÉCESSAIRE D'ÉNUMÉRER TOUTES LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES?

D'autres éléments que vous souhaitez insérer au code de vie des écoles sont les sanctions disciplinaires. Vous comprendrez qu'on peut donner des exemples mais l'application d'une sanction est un élément discuté pour chaque situation, c'est vraiment du cas par cas. Plusieurs critères sont à considérer lors de la mise en place d'une sanction :

- l'âge de l'élève;
- l'endroit où le geste a été commis;
- la fréquence du geste;
- la collaboration des parents;
- les ressources disponibles à l'école pour accompagner le jeune;
- etc.

➡ EST-IL NÉCESSAIRE DE RÉDIGER UN RAPPORT POUR CUMULER UNE PLAINTE OU UN SIGNALEMENT?

Dans les obligations de la direction d'école, vous demandez de rédiger un rapport pour chaque plainte ou signalement. Vous comprendrez que le temps requis pour noter toutes nos actions, en faire part à la commission scolaire et au Protecteur de l'élève sera amputé sur d'autres tâches liées à notre fonction.

☉ À QUI LA DIRECTION D'ÉCOLE DOIT-ELLE RENDRE DES COMPTES?

Il nous semble que dans ce projet de loi, vous modifiez le rôle du Protecteur de l'élève. C'est maintenant aux directions d'école d'aviser ce dernier des situations vécues dans leur établissement? Nous croyons que son rôle est d'accompagner l'élève et son parent dans des situations particulières. En aucun temps, nous n'avons l'intention de rendre des comptes au Protecteur de l'élève. En informer notre Conseil d'établissement via le rapport annuel est selon nous tout à fait acceptable. Bien sûr qu'en situation de suspension, la CS est informée. Et croyez-vous vraiment qu'un changement d'école pour un élève qui intimide va améliorer son attitude? Il faut offrir des services à ce jeune, pas un nouvel établissement. Nous avons l'impression que vous ne faites que changer le problème de place. On ne peut faire mieux sans l'ajout de ressources sur le terrain. Il n'y a pas d'autres solutions!

Pour terminer, nous vous invitons à prendre le temps de lire ce qui se fait déjà dans nos établissements (quelques exemples en annexe) et à tenir compte des réalités de chacun des milieux. Il ne faut pas croire qu'on peut changer le monde sans ajouter des ressources aux endroits stratégiques. Nous souhaitons collaborer encore à *la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école* mais nous ne pouvons remplacer le parent dans son rôle de premier responsable de l'éducation de son enfant.

ANNEXE

Table des matières

École secondaire Pierre-Brosseau	7
École De Bourgogne	8
École Préville	9
École Paul VI	10
École L'Arpège	11
École Saint-Mathieu	12
École de Montarville	13
École Marie-Victorin (Longueuil)	17
École Mère-Marie-Rose	18
École Armand-Racicot	19
École Christ-Roi	20
École du Tourne-Vent	21
École Le Sablier de Saint-Amable	25
École La Farandole	26
École De La Pommeraie	29
École de l'Amitié	30

ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-BROSSEAU

- 1) **Ruban vert** : activité de sensibilisation où le personnel et les élèves sont invités à signer le protocole de non violence sous toutes ses formes. Le protocole et signatures sont affichés à la place publique. Port du ruban vert lors de la semaine thématique.
- 2) **Indication à l'agenda (code de vie)** du respect et civisme, que toute forme d'intimidation ne sera tolérée.
- 3) **Rencontres individuelles et communes** en lien avec les conflits pouvant survenir (préventif et après coup) encore là, sous toutes ses formes.
- 4) **Rencontres de groupes** (VIRAJ, cyber intimidation, tournée policiers communautaires...)
- 5) **Présences actives** des surveillants, du personnel non enseignant, du personnel enseignant et de la direction aux pauses et au dîner

Benoît Miousse, Directeur

ÉCOLE DE BOURGOGNE

1. Surveillance active et constante avec responsabilités bien identifiées et zones de vulnérabilité connues de tous.
2. Les visiteurs doivent s'adresser au secrétariat ou au service de garde. S'il y a nécessité de se déplacer dans l'école, une autorisation de circuler leur est remise.
3. À chaque année, une équipe d'intervenants en situation de crise est formée.
4. Le plan d'urgence est à jour. L'équipe locale d'intervention est en place. Les protocoles reliés aux différentes situations sont présentés à l'ensemble du personnel de l'école à chaque début d'année.
5. Une démarche de résolution de conflits est enseignée à tous les élèves.
6. Nous avons une cour animée, par des enseignants et des éducateurs spécialisés.

À chaque début d'année, des activités d'accueil sont réalisées auprès de l'ensemble des élèves. Les parents sont également invités à participer à certaines d'entre elles.
7. Des activités d'accompagnement sont offertes dans le cadre du passage au secondaire.
8. Nous avons un Conseil des élèves actif (journal étudiant etc.).
9. Des activités parascolaires sont offertes sur l'heure du midi de même qu'après l'école.
10. Nous avons fait l'ajout à notre plan d'effectif de : un TES 35 hres/semaine, une TES 30 hres/semaine et une TES 10 hres/semaine pour l'accompagnement des élèves, la mise en place d'ateliers d'habiletés sociales, la réalisation d'activités de prévention de l'intimidation, le suivi des situations de conflits, etc.
11. Nous avons le souci d'une communication de qualité avec les parents.
12. Nous avons des règles de vie claires, incluant les raisons de la règle, les conséquences heureuses ou malheureuses et l'aide apportée.
13. Je suis présente à la Table des partenaires du bassin de Chambly.

J'ajouterai à cette liste, non exhaustive, que je crois avoir pris conscience depuis longtemps que les pratiques de gestion ont un impact sur plusieurs facteurs de protection. J'imagine que je ne suis pas seule à avoir réalisé cela. Peut-être faudrait-il le rappeler à la Ministre.

Céline Chagnon, Directrice

ÉCOLE PRÉVILLE

1. Formation de tous les adultes de l'école, enseignants ou éducateurs au service de garde.
2. Ateliers pour tous les élèves de l'école, adaptés selon les âges - programme « Et si on n'était pas si différents » de Vision Inter-cultures.
3. Application du programme « Philosophie pour enfants » auprès des élèves du 3^e cycle.
4. Animation par l'organisme « Kid Power » dans les classes de 4^e année.
Note : Les enfants de la 1^{re} année avaient assisté à cette présentation il y a deux ans.
5. Formation d'une brigade « anti-intimidation », supervisée par une équipe d'intervenants.
6. Activités à l'heure du dîner avec des techniciens en éducation spécialisée, pour aider les jeunes à mieux se connaître, éviter les préjugés et développer leurs habiletés sociales.
7. Suivi individuel ou en sous-groupes par la psychoéducatrice pour aider certains enfants à améliorer leurs relations avec les autres.
8. Rencontre des élèves par la direction et suivi auprès des parents pour tout incident en lien avec la violence, verbale ou physique.
9. Informations transmises aux parents sur les moyens privilégiés pour enrayer la violence par le bulletin mensuel, l'Info-Préville.

Claire Duquette, Directrice

ÉCOLE PAUL VI

On nous a demandé d'écrire brièvement ce qui se faisait à notre école pour contrer l'intimidation.

Voilà un aperçu de ce qui se fait :

Animations du programme *l'Intimidation à notre école on n'en veut pas !* Faites au 3e cycle (2010-2011) puis les nouveaux 5e année cette année.

Médiateurs dans la cour d'école depuis au moins 5 ans supervisés et formés par un comité d'adultes composé d'enseignants et de professionnels.

Formation individuelle aux enseignants pour distinguer Intimidation versus conflits.

Utilisation d'une grille pour analyser les situations et proposer des interventions aux trois types de personnes impliquées (témoins, victime et intimidateur). Cette grille est distribuée à la TES et aux directions. Elle est aussi fournie à chaque enseignant qui pourrait en bénéficier.

Appel aux parents des élèves concernés.

Un surcroît d'heures en service d'éducation spécialisée , une présence aux récréations de la T.E.S.

Plusieurs sensibilisations pour le personnel lors des assemblées générales (un document sur l'intimidation a été distribué)

Une procédure de surveillance active est en vigueur depuis l'année passée.

Christyne Tremblay, Directrice

ÉCOLE L'ARPÈGE

Voilà ce que l'on fait à notre école.

La TES rencontre dans un 1^{er} temps les élèves on met en place des moyens.

Si cela continue rencontre avec la direction puis appel aux parents

Un plan d'action peut être fait également avec les parents, enseignantes, directrice et TES.

Christiane Ruel, Directrice par intérim

ÉCOLE SAINT-MATHIEU

- 1) nous avons instauré le programme, *Ma cour, un monde de plaisir, en 2010*, afin d'organiser les jeux à la récré;
- 2) les enfants peuvent compléter, déposer une fiche de signalement d'un geste d'intimidation dans une boîte de courrier scellée;
- 3) la TES de plancher donne des ateliers, des capsules pour contrer l'intimidation;
- 4) le policier éducateur a rencontré les élèves des 2^e et 3^e cycles sur la problématique;
- 5) nous avons instauré le Passeport en 2011, outil de gestion du code de vie de l'école qui permet de sanctionner les gestes d'intimidation;
- 6) notre comité Code de vie poursuit sa recherche de moyens et tente d'améliorer ceux qui sont mis en place.

Francine Fleury, Directrice

Conséquences pour intimidation

INFRACTION	CONSÉQUENCES	v
3 ^e Intervention	Rencontre avec les parents de l'intimidateur, titulaire, technicienne en éducation spécialisée et la direction (autres personnes selon la situation)	
	Ajustement du contrat pour l'élève intimidateur et ses parents	
	Réparation envers l'intimidé (ex : lui rendre un service)	
	Suspension interne ou externe	
	Détermination de la durée de la garde à vue	
	Plan d'intervention	
2 ^e Mesures d'encadrement	Rencontre avec les parents de l'intimidateur, titulaire, technicienne en éducation spécialisée et la direction	
	Signature d'un contrat par l'élève intimidateur et ses parents	
	Réparation envers l'intimidé (ex : lui rendre un service)	
	Travail sur l'intimidation (affiche, recherche, texte, etc...) avec la participation des parents à la maison	
1 ^{re} Activités de prévention et de sensibilisation réalisées par l'école	Garde à vue pour 5 jours	
	Appel aux parents par le titulaire	
	Réflexion écrite sur l'intimidation avec participation et signature des parents (fiche réflexion du pourquoi)	
	Excuses écrites envers l'intimidé	
	Garde à vue pour 3 jours	
	<i>Le titulaire informe le parent de l'élève intimidé et voit le soutien à lui apporter en lien avec l'équipe d'intervention</i>	

Lorsqu'une situation survient, elle est rapportée à la direction d'école et analysée par notre personnel d'intervention technique et professionnel. La direction décide alors de la

démarche à entreprendre et se réserve le droit de modifier la séquence en fonction de la nature de la situation.

NON À L'INTIMIDATION

Fiche de réflexion

Nom de l'élève : _____ Groupe : _____ Date : _____

Intimidation : On dit qu'un élève est intimidé quand un ou plusieurs autres élèves ;

- lui disent des choses méchantes et blessantes ou se moquent de lui et le traitent de noms ;
- l'ignorent complètement ou le rejettent volontairement de leur groupe d'amis ou d'activités
- le frappent, le poussent, le bousculent ou l'enferment dans un local ;
- racontent ou écrivent des mensonges, répandent de fausses rumeurs à son sujet en cherchant à amener d'autres élèves à le rejeter ;

Quand on parle d'intimidation :

Il y a un rapport de force inégale, des comportements répétitifs et fait de façon intentionnelle.

1. Dis-moi ce que tu as fait ?

2. Est-ce que cela est permis ?

3. Pourquoi cela n'est pas permis?

4. Qu'est-ce que tu aurais pu faire à la place qui est accepté à l'école?

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Nous avons pris connaissance de cette réflexion et nous avons discuté avec notre jeune des points suivants :

Contrat

Moi, _____, je m'engage à respecter à l'école, les comportements suivants :

Les comportements que je vais adopter

Les moyens que je vais prendre

1.	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
2.	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
3.	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>

Si je ne respecte pas mon contrat, j'aurai la conséquence suivante :

1 _____

2 _____

3 _____

À moi maintenant de prouver que je suis vraiment capable !!!

Signatures :

Élève : _____ Date : _____

Parents : _____ Date : _____

_____ Date : _____

Enseignant(e) : _____ Date : _____

Professionnel : _____ Date : _____

Direction : _____ Date : _____

Ce contrat sera réévalué le : _____

Yves Vézina, Directeur

ÉCOLE MARIE-VICTORIN (LONGUEUIL)

Le programme « Philosophie pour enfants » utilisé avec les élèves du préscolaire depuis déjà quelques années.

Cette année, plusieurs activités ont été réalisées avec le programme « Au cœur de l'Harmonie », (programme sur les habiletés sociales), par la psychoéducatrice et une éducatrice spécialisée. Des ateliers sur la connaissance de soi, sur la résolution de conflits et sur les moyens à utiliser pour mieux s'exprimer sont des thématiques qui ont été exploitées lors des rencontres. Le programme est applicable autant dans l'école que sur la cour d'école.

L'école initie, pour la première fois, les élèves à des récréations animées par le biais du programme « Ma cour, un monde de plaisir ». Des éducatrices du service de garde sont impliquées dans ce beau projet.

Les élèves du 3^e cycle ont été sensibilisés à l'intimidation lors des animations par la psychoéducatrice ainsi que par la visite du policier communautaire dans chacune de ces classes. Nous mettons beaucoup sur la réflexion ainsi que les gestes de réparation (l'élève doit être partie prenante de ses actions).

Conférence sur la cyberintimidation offerte aux parents l'année dernière.

Johanne Dubé, Directrice

ÉCOLE MÈRE-MARIE-ROSE

Depuis 10 ans le programme vers le Pacifique est reconduit avec des élèves médiateurs.

Production écrite au 3^e cycle sur les effets négatifs de l'intimidation.

Saynètes faites par les 6^e année et présentées aux 2^e, 3^e, 4^e, 5^e année de l'école.

SAE en mathématiques au 3^e cycle : macarons « non à l'intimidation » portés par les élèves de l'école.

Récréations animées : jeux supervisés par des animateurs de 6^e année.

Protocole sur l'intimidation incluant le policier communautaire.

Ateliers dirigés avec AVSEC, psychoéducateur, TES, Psychologue.

Atelier intimidateur/intimidé habileté sociale

Projet La Ribambelle en maternelle

Cette année en plus Vidéo fait par la classe 601 « Contre l'intimidation : Action! » (Élèves, parents, professionnels) qui sera présentée à tous les élèves et parents de l'école.

Jocelyne Montpetit, Directrice

ÉCOLE ARMAND-RACICOT

Nous avons une brigade anti-intimidation, la responsable d'école et le TES sont les responsables du dossier avec la policière communautaire. Sensibilisation dans les classes, invitation à dénoncer et bientôt nous installerons une boîte aux lettres pour dénoncer de manière anonyme les gestes d'intimidation.

Le conseil étudiant est consulté et un suivi au Ce se fait à chaque rencontre.

Des suspensions à l'interne et externe se font (peu mais nous en avons eues)

Karen de Champlain, Directrice

ÉCOLE CHRIST-ROI

Voici ce que nous faisons pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.

Application par tous les intervenants de l'école du code de vie.

Application du programme Vers le Pacifique à tous les niveaux.

2 Périodes de retenue ciblée pour la violence verbale et physique par semaine. Une des périodes hebdomadaires est assurée par la psychoéducatrice.

Récréations organisées

Ateliers dans les classes sur : les différences, la gestion des conflits, la gestion des émotions, gang de choix. Ces ateliers sont donnés par la psychoéducatrice.

Ateliers donnés par l'AVSEC sur l'estime de soi, le sentiment d'appartenance (comportements pro-sociaux), les émotions, l'entraide.

Suivi auprès des enfants et de parents pour contrer la violence et l'intimidation sur le chemin de l'école.

À partir de Pâques, brigade scolaire.

Louise Goyette-Côté, Directrice

ÉCOLE DU TOURNE-VENT

PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
POUR L'ANNÉE 2012 - 2013

Mandat

Dans le cadre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école (Mels, octobre 2009), une démarche a été mise en place pour réaliser cette opération dans notre milieu en lien avec le projet éducatif et la convention de gestion et de réussite.

Démarche

1. Faire compléter individuellement le questionnaire : «Autoportrait des manifestations de la violence à l'école» à des élèves ainsi qu'à des membres du personnel.
2. Compiler les résultats et en faire une synthèse.
3. En comité, partager la synthèse de l'autoportrait et en discuter.
4. Remplir en comité le questionnaire «Autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence».
5. Faire le constat.
6. Assurer la mise en œuvre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence.

Portrait de l'école

	MANIFESTATIONS ÉLEVÉES	MANIFESTATIONS FAIBLES
Priorité dans le projet éducatif	Manifestation de violence verbale (insultes, humiliation, menaces verbales, etc.) autant par les filles que les garçons <ul style="list-style-type: none"> • Cour d'école • Transitions • Chemin de l'école 	Manifestation de violence physique à mains nues et à mains armées (bagarre, coup de poing, arme blanche, bâton, etc.) Majoritairement des garçons vers des garçons <ul style="list-style-type: none"> • Cour d'école
Autres priorités	Intimidation (brimade, bullying) et Cyberintimidation, autant par les garçons que par les filles <ul style="list-style-type: none"> • Cour d'école • Transitions 	Vol qualifié (taxage)

	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin de l'école 	
	Manifestations discriminatoires (race, religion, orientation sexuelle, etc.)	Dommages aux biens personnels des jeunes ou des adultes
	Dommages aux biens publics (mobilier, matériel pédagogique, etc.), par des adolescents de l'extérieur et par des élèves (garçons et filles) <ul style="list-style-type: none"> • Bâtisse • Matériel scolaire • Mobilier de l'école 	Manifestation de violence à caractère sexuel (attouchements, harcèlement, etc.)

Moyens et outils à mettre en place pour contrer la violence - lien avec notre Convention de gestion et de réussite éducative et le plan de réussite de l'école.

Convention de gestion et de réussite éducation en lien avec le Plan de réussite de l'école et la Convention de partenariat 2010-2015

But 4

- L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

Objectif mesurable:

- Augmenter le sentiment de sécurité dans l'école.

Autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence et offrir un milieu de vie sécurisant :

- Application du code de vie pour tous les élèves (école et service de garde) – analyse des comportements par l'éducatrice spécialisée ;
- S'assurer d'une cohérence des interventions entre les intervenantes ;
- Règles de classe et mise en place d'une causerie (conseil de coopération, cercle magique ou autres);
- Système d'émulation en classe ;

- Conseil des élèves ;
- Surveillance dans la cour d'école et jeux organisés aux récréations;
- Sondage pour les élèves en matière de sécurité à l'école (fait annuellement par la T.E.S) ;
- Interventions et suivis par la T.E.S et la psycho-éducatrice auprès d'élèves (suivi individuel et ponctuel, gestion de crise) ;
- Support aux éducatrices en matière de gestion des comportements ;
- Animation d'ateliers sur les habiletés sociales (t.e.s.);
- Animation d'ateliers sur l'intimidation dans les classes : cyber-intimidation, 5^e année, programme gang de choix, 6^e année;
- Rencontres avec le policier communautaire
- Projet Ambassadeurs dans les classes ;
- Activités parascolaires ;
- Information aux parents (recherche de collaboration) ;
- Plans d'intervention
- Plan d'intervention en situation d'urgence – équipe d'intervention identifiée et formée

Plan d'action

Miser sur la prévention

1. Formation pour le personnel enseignant et les éducatrices par la psycho-éducatrice : MIC (méthode d'intérêt commun) - méthode d'intervention directe pour contrer l'intimidation
2. Animation d'ateliers sur l'intimidation par la psycho-éducatrice et un(e) policier(e) communautaire à l'automne
 - 4^e année : Atelier à définir
 - 5^e année : Cyber-intimidation
 - 6^e année : Gang de choix
3. Projet Ambassadeur par l'éducatrice spécialisée (tournée des classes)
4. Réinvestissement de ces ateliers à différents moments dans l'année
5. Poursuite des autres actions mises en place

À améliorer

Accueil et soutien aux élèves

- Système d'entraide par les pairs au 3^e cycle – cour de récréation (mentorat, médiation, tutorat) – printemps 2012

- Entraînement aux compétences sociales (affirmation de soi, gestion de conflits, etc.)

Gestion des conduites agressives

- Dispositif d'accompagnement ou d'aide pour les élèves victimes, témoins ou agresseurs (code de vie – protocole Méthode d'intérêt commun - MIC)
- Conférence sur l'intimidation, programme Kid Power (sécurité et intimidation), animation dans les classes

Système disciplinaire clair et cohérent

- Application de conséquences aux manquements cohérente avec les règles transgressées
- Mécanisme de suivi aux infractions et aux manquements

Implication et collaboration des parents et/ou partenaires de la communauté

- Des mesures d'aide pour les élèves victimes, témoins ou auteurs d'événements violents
- Des projets ou programmes de prévention de la violence
- Informations aux parents afin de les aider à bien accompagner leurs enfants dans leur cheminement scolaire

Soutien et formation des intervenants scolaires (enseignants, éducatrices, etc.)

- Gestion de classe et gestion des comportements agressifs
- Étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent
- Santé mentale et difficultés d'adaptation
- Formation MIC (méthode d'intérêt commun)

En bref, il importe ...

- de travailler en prévention ;
- d'avoir un code de vie cohérent et clair ;
- de s'assurer d'une bonne surveillance active dans la cour d'école
- d'intervenir lors de situations inacceptables, de ne pas les tolérer et de les banaliser.

Liette Jodoin, Directrice

ÉCOLE LE SABLIER DE SAINT-AMABLE

École SIAA

1. Programme Vers le Pacifique : Affiche des 4 étapes de la résolution de conflit : interventions des enseignants, des professionnels et de la direction
2. Programme « Grandir entre amis » pour les classes du préscolaire animé par la psychoéducatrice dans un but préventif.
3. Projet NALI : « Non à l'intimidation » : projet qui mise sur la dénonciation, animations par niveau afin de présenter le projet aux élèves, lettre aux parents, coupons pour dénoncer un intimidateur sont déposés dans une boîte scellée. Seul un intervenant (professionnel, TES et direction peut ouvrir la boîte et faire le suivi auprès de l'élève. C'est également une consignation de toutes les interventions.
4. Programme Vers le Pacifique ; volet 1 : titulaires et professionnels depuis des années. Volet 2 des médiateurs a été mis en place depuis plusieurs années.
5. Ateliers offerts aux élèves concernant l'intimidation en collaboration avec AVSEC, TES et psychoéducateur.
6. Ateliers sur la Cyber intimidation : policier-éducateur et AVSEC en 4^e et 5^e années
7. Ateliers de résolutions de conflits dans plusieurs niveaux avec AVSEC. (rencontres et suivis).
8. Pièce de théâtre sur l'intimidation : « Protégeons Bouchon » offerte à tous les élèves de l'école. Animations de la psychoéducatrice et de la titulaire pour le réinvestissement en classe.
9. Mise en place d'un outil « **Le cartable jaune** » comme moyen de communication et de consignation des événements en lien avec la violence et l'intimidation. Ce moyen permet une meilleure concertation des intervenants et d'un meilleur suivi auprès des élèves.
10. Mise en place d'un comité local sur la violence et l'intimidation (enseignants, professionnels, soutien et direction).
11. Interventions du TES sur la cour lors des récréations, à la période du dîner et lors des transitions afin d'outiller les enfants à mieux interagir entre eux et les aider à résoudre leur conflit afin que la cour de l'école soit davantage positif pour les enfants.

Louise Messier. Directrice

ÉCOLE LA FARANDOLE

À notre école, en début d'année, tous les enseignants expliquent à leurs élèves les modalités du Code de vie. Comme directeur, je profite de ma tournée de début d'année pour souligner à nouveau l'importance du respect des pairs et des principales règles du Code de vie.

Notre Code de vie inclut des éléments en lien avec l'intimidation. Les élèves sont informés que l'intimidation est inacceptable à l'école. Ils sont invités à se référer à l'adulte lorsqu'ils sont témoins ou subissent de l'intimidation. Des actions concrètes sont alors portées. Certaines pour soutenir l'élève intimidé et d'autres, pour sanctionner l'intimidateur. Les sanctions appliquées sont en lien avec le passeport de l'élève.

Voici des extraits de notre Code de vie :

1. Je respecte les autres

1.1. Je respecte les autres en gestes et en paroles.

- ☞ J'utilise un langage et un français correct.
- ☞ Je suis toujours poli avec toutes les personnes que je côtoie.
- ☞ Je vouvoie tous les adultes de mon école ainsi que les visiteurs. Cependant, si je suis un élève du préscolaire et du 1^{er} cycle, je peux tutoyer mon enseignante et les autres intervenants travaillant avec moi.
- ☞ J'exprime correctement mes émotions et je règle mes conflits calmement sans agressivité, sans violence verbale ou physique.

N.B. Pour m'aider, je peux faire appel à un adulte, utiliser le conseil de coopération ou écrire à la Maison des enfants.

1.2. Je vis avec d'autres élèves et je respecte la vie de groupe.

- ☞ Je respecte tous les règlements de ma classe, de l'école, du service de garde et du transport scolaire.

Dans la cour de récréation :

- ☞ Je joue dans les aires de jeux prévues.
- ☞ Je respecte les règlements des jeux auxquels je participe.
- ☞ Les jeux de contact sont interdits.
- ☞ J'évite de lancer des balles de neige ou tout autre objet afin de ne blesser personne.

À l'heure du dîner :

- ☞ Je parle à voix modérée.



- ☞ Je reste assis pour dîner.
- ☞ Il est interdit de jouer avec ma nourriture.
- ☞ Je nettoie ma place à la fin du repas.

APPLICATION DE CE CODE DE VIE

Fonctionnement :

Passeport vert

En début d'année, tu reçois un passeport vert et un nombre de points selon ton cycle.

😊 1^{er} cycle ☐ 9 points

2^e cycle ☐ 7 points

😊 3^e cycle ☐ 5 points

Trois parties composent le passeport :

- **les avertissements,**
- **les points enlevés,**
- **les étoiles de bonne conduite.**



Ton passeport vert te permet d'être fier de toi et te donne droit aux activités récompenses ou aux activités spéciales. *Souviens-toi que pour mériter l'activité récompense, ton passeport vert doit être en règle.*

Cependant, si tu perds la totalité de tes points, tu perds ton passeport vert.

Passeport jaune

Une lettre sur du papier jaune sera envoyée à tes parents par la direction de l'école afin de les aviser que tu as perdu tous tes points et que tu recevras un passeport jaune pour une durée de 3 à 4 semaines avec un nombre restreint de points.

Le passeport jaune ressemble à un contrat dans lequel tu auras des objectifs à atteindre dans un temps donné. Les objectifs sont en lien avec des manquements. Ce contrat est établi pour l'ensemble des intervenants. Dès que tu as respecté ton contrat, **un deuxième passeport vert te sera remis.**

Tu peux te rendre à deux passeports jaunes par année. Si tes difficultés persistent, tu pourras passer directement au passeport rouge incluant un suivi plus rigoureux.

Passeport rouge

Lorsque les objectifs du passeport jaune ne sont pas atteints, tu reçois un passeport rouge.

Une rencontre avec tes parents et les différents intervenants de l'école est possible pour établir un plan d'action.

Liste des conséquences en lien avec le code de vie

Lorsque je respecte le code de vie et ses règles :



- je vis des conséquences positives
- je suis naturellement plus respecté et apprécié par les autres
- je participe aux activités récompenses et aux activités spéciales
- je peux recevoir des étoiles de bonne conduite.

Lorsque je ne respecte pas le code de vie et ses règles :

- je peux recevoir ☒ un avis verbal
 - ☒ un avertissement écrit dans mon passeport
- un adulte peut téléphoner à mes parents
- je peux vivre une retenue ☒ pendant la récréation
 - ☒ après les heures de classe
 - ☒ lors d'une journée pédagogique
- je peux avoir ☒ une réflexion écrite à produire
 - ☒ une lettre d'excuses à composer
- je peux perdre un point dans mon passeport
- je peux rencontrer la direction pour expliquer mon comportement
- un intervenant peut faire une confiscation
- je peux être suspendu ☒ à l'interne
 - ☒ à l'externe



N.B. *Un comportement où se manifeste de la violence physique ou verbale, une menace, une agression, du taxage ou de l'intimidation peut entraîner automatiquement une suspension à l'interne ou à l'externe d'une ou de quelques journées selon la gravité de l'acte. Un travail de réparation sera à effectuer et l'élève devra rencontrer la direction avec ses parents avant sa réinsertion en classe.*

Je demeure disponible.

Robert Chauveau, Directeur

ÉCOLE DE LA POMMERAIE

Voici ce qui se fait à l'école De La Pommeraie pour contrer l'intimidation :

- ateliers avec Stéphane Paradis
- ateliers de cyber intimidation
- intervention auprès des élèves victime et intimidateur dès qu'une situation est portée à notre attention
- concertation entre enseignants, éducatrices spécialisées, psychoéducatrice, éducatrices du service de garde pour partager les informations pour assurer un suivi de la situation
- suivi auprès des enfants pour s'assurer que l'Intimidation s'est arrêtée
- communication avec les parents
- spectacle de sensibilisation
- ateliers d'habiletés sociales
- suivi sur les problématique qui se passent dans les autobus : rencontre des enfants, communication avec les parents, suivi avec le conducteur, places assignées au besoin.

En conclusion, tout en étant présente, l'intimidation ne semble pas un problème majeur puisque nous sommes très vigilants, la présence des éducatrices spécialisées et les interventions ciblées contribuent à améliorer le climat social dans les récréations.

J'espère que ces quelques informations seront utiles pour démontrer qu'effectivement dans nos écoles c'est au quotidien par des interventions à caractère éducatif que nous gérons les situations d'intimidation. Je pense qu'il est aussi important que nous ayons des activités de sensibilisation et d'information, type spectacle ou ateliers. Par la suite, l'intervention directe sur le terrain est à mon avis ce qui a le plus grand impact. C'est l'affaire de tous les intervenants et la communication entre eux est essentielle afin que les situations ne nous glissent pas entre les mains.

Sylvie Fournier, Directrice

ÉCOLE DE L'AMITIÉ

- Participation active des intimidateurs à des comités de jeux; ex : animer, expliquer des jeux sur la cour.
- Rencontre systématique des parents avec l'enfant et les intervenants. Réparation, conséquence directe avec l'acte (affiche pour l'école, présentation de la part d'élèves pour expliquer ce qu'est l'intimidation vs conflit, réflexion écrite
- Préparation d'un projet « Prendre soin de l'autre c'est... » : chaque classe font une ou deux phrases en complétant ce qu'est prendre soin de l'autre et toutes les phrases faites de la maternelle à la 6^e année seront utilisées dans une chanson où un clip vidéo sera fait avec des scènes où on voit des élèves prendre soin de l'autre. Ce montage sera fait sur DVD et remis à chaque famille à la fin de l'année scolaire 2012-2013. Nous aurons aussi une soirée tapis rouge où nous présenterons le DVD aux familles et à la communauté.
- Zones de jeux systématiques sur la cour pour occuper tous les élèves.
- Participation des élèves au comité récréation pour donner leurs idées et aider à l'implantation des changements.
- Visites de toutes les classes par la direction pour expliquer l'importance de DÉNONCER; le rôle du témoin.
- Sensibilisation des parents par notes envoyées à la maison pour les inciter à nous informer si leur enfant a un comportement différent ou s'il leur parle de cas vécus ou vus.
- Sensibilisation du personnel à l'importance de s'impliquer et de ne pas faire l'autruche.
- Système de billets d'information pour aviser les parents de comportements inacceptables.
- Suspension à l'interne ou à l'externe selon les situations (n'est pas fait d'emblée, ça dépend du milieu familial).
- Probablement autres choses mais c'est ce qui me vient pour le moment.

Sylvie Hébert, Directrice